

Réunion du 06 janvier 2015/Plénière à la Cyberbodéga

Réunion avec François CAUCHY du CI &RA 66, conseiller aux associations, **invité** pour apporter ses conseils et son aide.

Présents : Éric Le Balier, Gérard Llorca, Ségolène Konofnicki, Laurence Colliaux, Ulrike Meyer, Carole Beaufort, Bertrand Rodriguez, Jeanne Simtob, Gilles Schmitt, Philippe Poisse, Michele Marty, Eliette Lopez, Sylvain Guerin, Caroline Forgues

Excusés : Jean-Pierre LECAR, Véronika DAAE, Maryse et Cyril Gravey

Ont donné mandat (*les statuts non terminés, les mandats n'ont pas été utilisés*)

Le but de la réunion était de rédiger les statuts de l'association ALTERNATIBA 66, comme cela avait été décidé à la précédente réunion plénière.

Début de réunion à 18h45.

Un tour de table rapide a été fait pour que chacun se présente.

L'exemple des statuts de l'association Addicterra a été repris, et projeté sur écran pour en discuter chaque article, et les modifier au fur et à mesure pour les adapter aux besoins d'ALTERNATIBA 66.

La volonté de dimension collégiale a été rappelée, tout en se demandant si des instances de gouvernance étaient nécessaires, et sous quelles formes. La réunion plénière doit continuer à être le lieu de décision, mais les cas d'urgence ont été évoqués.

Pas facile de rédiger le tout en essayant d'éviter le modèle "dominant" (*terme employé par François CAUCHY*), une association n'ayant pas obligation d'avoir un président, un secrétaire... des Assemblées Générales, tout en trouvant un fonctionnement clair.

Nombreuses discussions, et un travail sur chaque phrase, certaines reprises telles quelles, juste en remplaçant le nom Addicterra par ALTERNATIBA66.

Des parties ont été supprimées, et des transformations ou rajouts ont repris des points du Manifeste.

Certains ont dû partir avant la fin, d'autres sont restés jusqu'au bout, les effectifs alors réduits, l'heure tardive et la fatigue, nous ont obligés à prévoir une **deuxième rencontre pour finaliser ces statuts, toujours avec l'aide de François CAUCHY.**

Donc, tout n'est pas complètement acté, des points étant laissés en suspend, en particulier pour une éventuelle différence entre membre actifs et non actifs ; le terme pour les membres non actifs était en discussion.

Il faudra définir un lieu pour le siège social, qui peut être différent de celui de gestion ou de réception des courriers, avoir au minimum un binôme pour certaines fonctions telles que la gestion des listes de mails, la trésorerie, les signatures pour les comptes bancaires...

Tout le monde n'ayant pas Internet, il a aussi été pris en compte le fait qu'il fallait faire une liste de numéros de téléphone et définir les modalités de diffusion des informations téléphoniques aussi.

Il a été rappelé le souhait que nous avons acté en plénière, de ne pas demander de subventions, afin

de garder notre indépendance. Une aide logistique sera bien sûr possible, et nécessaire de la part des collectivités.

Une distinction entre personnes physiques et morales est faite.

Discussion sur le fait d'autoriser ou pas l'entrée de nouveaux adhérents, et comment le faire. De même pour les modalités d'exclusion.

L'utilisation d'autres outils collaboratifs pourront aider au fonctionnement.

Il s'avère nécessaire d'établir aussi un règlement intérieur, document qui ne doit pas être fourni lors du dépôt des statuts en Préfecture. Cela permettra, si nécessaire, de changer certains points sans être obligés d'effectuer d'autres démarches auprès de la Préfecture. Cependant l'essentiel doit figurer sur les statuts.

Le montant de la cotisation demandée sera "libre".

Un document d'adhésion devra être établi avec engagement, du style « je m'engage pour le climat » et les deux autres points étant aussi notés : Alternatiba Tour et Village.

Discussion sur l'utilisation de la liste mailing principale pour partager les infos au fur et à mesure de l'avancement et demander des réactions en cas d'urgence avec un délai de réponse. Sans réponse passé le délai, à définir en jours ouvrés, les démarches pourront être effectuées.

Prochaine réunion de travail/statuts prévue en petit comité le vendredi 16 janvier à 15h00 au CI&RA pour finaliser les statuts avant de les envoyer à tous pour éventuelles réactions.

Fin des travaux vers 22h00

Compte-Rendu rédigé par Eliette LOPEZ
Complété et corrigé par Philippe POISSE
Approuvé par Eric LEBALIER et Sylvain GUERIN

1- **CI & RA 66= Centre d'Initiatives et de Ressources Associatives**
04 68 66 55 46, du mardi au vendredi sur RDV
conseil1@ciera66.org – www.ciera66.org
15 rue Ferdinand Buisson 66100 Perpignan